



Paris, le 20 janvier 2012

LE PROTOCOLE D'ACCORD SE TRANSFORME EN DECRETS...

Afin de respecter les délais (une fois n'est pas coutume !) concernant l'envoi des dossiers pour la séance plénière de la CNSIS prévue pour le 1^{er} février, nous venons de recevoir les projets de décrets et d'arrêtés issus du protocole d'accord signé le 23 septembre dernier entre la « Dynamique » et le gouvernement.

Ainsi, le gouvernement, grâce au soutien de quatre organisations syndicales MINORITAIRES EN SUFFRAGES CUMULES LORS DES DERNIERES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE et avec la complicité de la FNSPF DONT LA REPRESENTATIVITE N'A AUCUN FONDEMENT LEGAL EN MATIERE DE DIALOGUE SOCIAL, propose un retour de 20 ans en arrière à la filière sapeur-pompier professionnel.

Le protocole d'accord donnait la chair de poule, les décrets et arrêtés qui en découlent font froid dans le dos !

Tout y est :

- **Allongement de la durée de carrière, modification des quotas définis par le CGCT au profit de ratios « promus promouvables » à adapter aux besoins opérationnels et à la santé financière de chaque SDIS en réduisant d'1/4 le nombre de sous-officiers, diminution du régime indemnitaire pour la catégorie C (caporaux, sergents et adjudants) ;**
- **Création d'indice spécifique afin de supprimer toute revalorisation indiciaire pour la catégorie B (lieutenant) ;**
- **Augmentation des quotas, suppression d'examen professionnel pour la catégorie A (capitaine et commandant).**

Dans le même temps, une réflexion est en cours afin de revaloriser les emplois supérieurs de direction... soutenue avec le même enthousiasme par la « dynamique » !

Que ce soit le 1^{er} février lors de la CNSIS, les 7 et 8 février en formation spécialisée du CSFPT ou le 15 février en séance plénière du CSFPT l'intersyndicale s'opposera à la destruction de notre filière en exigeant un moratoire et l'ouverture de négociations avec les organisations syndicales représentatives sur la base de nos propositions.

Notre filière se serait volontiers passée d'un préfet mais elle ne renoncera pas à ses droits en matière de dialogue social !